

Mémoire adressé à la Ville de Québec
concernant le Programme particulier d'urbanisme pour Sillery¹

*Un Parc nourricier dans les espaces
non constructibles de l'Arrondissement historique de Sillery*

Protéger – Promouvoir – Partager

Nicole Dorion-Poussart², M.A. (histoire)

Le 2 juin 2015

Avant-propos

Dans le mémoire *Renaissance d'un patrimoine inconnu ou oublié : un jardin potager et fruitier dans les grands domaines*³, que j'ai présenté à la Commission du patrimoine culturel de Québec en mars 2013, j'observais : « Une agriculture urbaine basée sur des principes écologiques est souhaitée par des citoyens de plus en plus nombreux au Québec, qui demandent une nourriture plus saine produite et distribuée localement. »

J'étais alors convaincue que l'introduction de l'agriculture dans les espaces non constructibles des anciens domaines Jésus-Marie et Benmore s'avérait *La Solution* pour les protéger et en faire bénéficier les citoyens.

Cette approche s'impose aujourd'hui comme la plus pertinente non seulement dans ces domaines mais aussi dans ceux de la Fédération des Augustines, des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc et des Pères Assomptionnistes.

J'ai préparé ce mémoire en collaboration avec le *Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery*. Nous souhaitons qu'il constitue un élément clef de bonification du Programme particulier d'urbanisme pour Sillery.

¹ Une version électronique de ce document est disponible à l'adresse http://www.sillery-quebec.com/Memoire_PPU_Sillery.pdf

² Nicole Dorion-Poussart est l'auteure de *Voyage aux sources d'un pays – Sillery, Québec*, Éditions GID, 2007, 345 p.

³ http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/biens-culturels/Memoires/Nicole-Dorion-Poussart.pdf

Mise en garde

Comme beaucoup d'autres concitoyennes et concitoyens, j'aurais préféré que les grands domaines de Sillery puissent être conservés dans leur intégralité.

Si cela devait se réaliser, la proposition d'un *Parc nourricier* s'appliquerait alors à cet ensemble.

Malheureusement, tout laisse à croire dans l'évolution de ce dossier qu'un certain développement résidentiel semble inévitable.

C'est dans cet esprit que je dépose la proposition suivante, laquelle vise à préserver leur mémoire et leur vocation agricole, et ceci pour le plus grand bénéfice de la population de la Ville de Québec.

Proposition : un Parc nourricier

Notre proposition consiste à développer un *Parc nourricier* sur les espaces non constructibles des anciens grands domaines de Sillery – un vaste jardin communautaire avec des zones individuelles et des zones collectives, soigneusement configuré dans l'esprit pittoresque des domaines jardiniers du 19^e siècle.

Ce parc signifierait la « Renaissance d'un patrimoine inconnu ou oublié ». En effet, ces lieux ont accueilli des activités agricoles depuis 369 ans.

Il serait consacré à l'agriculture biologique⁴, réalisé selon les principes de la *permaculture* et administré par une Coopérative de solidarité.

Le *Parc nourricier* serait accessible aux citoyennes et citoyens de la Ville de Québec.

Établi dans un arrondissement historique, adjacent au Sentier d'interprétation déjà prévu, il deviendrait, à terme, un magnifique exemple de développement durable, unique dans la ville de Québec.

Je propose encore que le *Parc nourricier* soit éventuellement nommé à la mémoire de James McPherson Le Moine, car c'est à ce personnage sillerois, châtelain du domaine Spencer Grange, que nous devons l'essentiel de nos connaissances des Grands domaines jardiniers de Sillery.

Les principes directeurs du projet – *Protéger, Promouvoir, Partager* – sont explicités dans les pages suivantes.

Le projet d'un Parc nourricier s'inscrit comme un authentique trait d'union entre le passé et le futur.

⁴ Ni engrais chimiques ni pesticides de synthèse ne sont utilisés dans la pratique de l'agriculture biologique, ceci dans le but de favoriser la restauration et l'entretien d'un équilibre écologique.

Protéger les espaces verts et le patrimoine agricole

369 années d'agriculture ininterrompues sur le plateau de Sillery

La culture du sol sur le plateau de Sillery commence le 2 août 1646 avec l'établissement des Hurons à qui le gouverneur Charles Huault de Montmagny avait octroyé une concession. Érigée en seigneurie cinq années plus tard, cette concession devient propriété des Jésuites en 1699 après le départ des Hurons pour la Jeune Lorette (aujourd'hui Wendake). Les activités agricoles perdureront tout au long du Régime français.

Après la Conquête de 1759, des industriels du bois s'installent à Sillery et aménagent de grands domaines jardiniers en accord avec l'esthétique pittoresque anglaise, amplifient l'exploitation du sol avec l'introduction de nombreuses variétés de légumes et de fruits, notamment les raisins de table. Ils construisent aussi des serres pour prolonger la culture pendant la saison hivernale.

On retrouve des vestiges importants de ces serres au domaine Cataraqui.

Dans les années 1860, le commerce du bois et la construction navale amorcent leur déclin dans les anses de Sillery et dans la région de Québec. Ces activités disparaissent au début du 20^e siècle. Les grands domaines sont alors acquis par des communautés religieuses qui pratiqueront l'agriculture maraîchère.⁵

Aujourd'hui encore, et ceci depuis une trentaine d'années, le Jardin communautaire de Sillery y perpétue la vocation agricole du plateau.

Tout en protégeant les espaces verts des domaines, le *Parc nourricier* signifiera la Renaissance d'un patrimoine agricole vieux de 369 ans.

⁵ L'histoire des lieux et leur dimension patrimoniale sont présentées en détail dans mon livre "Voyage aux sources...", notamment aux chapitres 5, 6, 7 et 11.

Promouvoir une vision d'avenir

L'agriculture urbaine comme vecteur du développement durable

Il est indéniable que nous assistons depuis un certain temps déjà à la mise en œuvre d'une pensée écologique qui voit dans l'agriculture urbaine une contribution importante à la protection de l'environnement. En maintenant la présence d'espaces verts dans les villes, celle-ci augmente la qualité de l'air et de fait la santé des citoyens ; les fruits et légumes ainsi produits sont distribués localement sans encourir de manutention et de transport inutile.

L'agriculture urbaine reflète une synergie entre le respect de l'environnement et le développement durable et incarne une jonction avec la modernité socio-économique d'un mouvement de proximité des sources d'alimentation.

A fortiori, cette synergie est amplifiée ici étant donné qu'elle vient prolonger, en quelque sorte, une pratique patrimoniale vieille de plusieurs siècles en ces lieux mêmes.

Autour de nous, la popularité des jardins communautaires ne cesse de grandir. Dans la ville de Québec,

« Pas moins de 378 citoyens figurent sur une liste d'attente des 12 jardins communautaires municipaux de la haute ville, de la basse ville et de Limoilou », pouvait-on lire dans *Le Soleil* à la mi-janvier.

L'intégration d'un *Parc nourricier* dans les espaces non constructibles du projet résidentiel Domaine Sous les Bois (domaines Jésus-Marie et Benmore) aiderait à combler ce manque d'espaces.

On y retrouve deux boisés importants : l'un prend la forme d'une rangée d'arbres au centre de l'ancienne propriété Jésus-Marie, l'autre s'inscrit sur le côté est du domaine Benmore. De part et d'autres des boisés s'étendent des prés dénudés.

Nous envisageons leur développement selon les principes de l'agriculture biologique et de la *permaculture*, en y intégrant la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, l'aménagement de plates-bandes de légumes, de fines herbes, de fleurs comestibles, et de fleurs non comestibles cultivées pour la beauté des lieux et la confection de bouquets. Le tout est imbriqué dans une diversité d'éléments communautaires et collectifs.

En privilégiant des aménagements inspirés de la nature, la *permaculture*⁶ – philosophie d’une production agricole durable – possède une étonnante affinité avec l’esthétique pittoresque des domaines jardiniers du 19^e siècle.⁷

Ces prés verts apparaissent tout indiqués en raison de leur sol argileux exempt de pesticides, de leur orientation plein sud et de leur légère pente qui élimine les problèmes de drainage.

Il est de surcroît proposé que les diverses composantes du *Parc nourricier*, réparties dans des zones individuelles et collectives, soient agencées pour rappeler le style pittoresque avec ses allées sinueuses, ses pergolas et ses bassins d’eau. Les zones individuelles correspondent aux *parcelles communautaires*, telles qu’on les conçoit aujourd’hui ; les zones collectives réfèrent pour leur part à des aménagements où on retrouve des arbres et des arbustes fruitiers ainsi que des plates-bandes de fleurs.

Le *Parc nourricier* sera magnifique, tout en assurant une production abondante de légumes, de fruits et de fleurs.

Sans connaître de façon précise la superficie ultimement disponible pour la culture, il est possible d’envisager de bons rendements. À titre d’exemple, notons que la production des *Jardins de la Grelinette* suffit – en exploitant un seul hectare – à fournir des paniers de provisions à 120 familles montréalaises et à deux marchés fermiers.⁸

Développé d’abord dans les espaces non constructibles du Domaine Sous les Bois, le *Parc nourricier* deviendrait la référence et le modèle à reproduire dans les futurs projets de construction, dans les domaines de la Fédération des Augustines, des Pères Assomptionnistes et des Sœurs de Sainte-Jeanne d’Arc, si ceux-ci devenaient à être autorisés.

⁶ Le terme *permaculture* / *culture permanente* implique le développement d’écosystèmes agricoles destinés à être durables et autosuffisants. Les Australiens Bill Mollison et David Holgren ont imaginé ce concept dans les années 1970 ; l’Anglais Robert Hart le développe une décennie plus tard et propose un système de culture en sept couches de végétaux – grands arbres fruitiers et arbres à noix, arbustes fruitiers, arbrisseaux fruitiers, herbes comestibles, plantes racines, plantes couvre-sol (fraises), plantes sur treillis. Il s’agit du concept *Forest Gardening* / *forêt nourricière* adopté par Mollison à la suite d’une visite chez l’horticulteur Hart. Depuis, le système de culture en sept couches constitue l’élément distinctif d’un jardin conçu dans l’esprit de la *permaculture*. Voir « Les grands domaines de Sillery – leur mémoire à travers sir James McPherson Le Moine, leur sauvegarde par l’agriculture urbaine », Nicole Dorion-Poussart, Supplément *La Charcotte*, automne 2014, p. 10-11. <http://www.sillery-quebec.com/nouvelles.htm>

⁷ Voir à ce sujet « Des aménagements inspirés de la nature » dans *Voyage aux sources... pp 193-214*.

⁸ Visiter <http://lagrelinette.com>

Partager une vision réaliste

Une Coopérative de solidarité pour créer, gérer et animer le Parc nourricier

Le Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery s'est penché sur la façon dont le projet pourrait être créé et administré. Il a identifié le modèle d'une Coopérative de solidarité – un régime de gestion déjà bien connu au Québec et dont les modalités, tenants et aboutissants, sont appréciés et bien documentés.⁹

La Coopérative de développement régional (CDR) Québec-Appalaches en présente cette définition :

Une coopérative de solidarité a pour objectif de fournir des biens et services à ses membres utilisateurs et du travail à ses membres travailleurs tout en regroupant des personnes ou des entreprises qui ont un intérêt dans le projet.

C'est ainsi qu'on pourrait retrouver dans cet organisme des jardiniers amateurs / experts et toutes personnes intéressées à participer, un maître jardinier rémunéré permettant d'assurer un encadrement professionnel et des partenaires désireux d'apporter un soutien financier.

Par sa dimension communautaire, laquelle rejoint les membres de la coopérative ainsi que les non-membres, la proposition d'un *Parc nourricier* est à même d'entraîner d'importants bénéfices socio-économiques, notamment :

- *Implication citoyenne / bénévolat*

Le modèle d'une Coopérative de solidarité permet de bien dynamiser le bénévolat et de l'actualiser sous diverses formes, en accord avec les besoins et les intérêts de ses membres. Ainsi des jardiniers expérimentés offrent gratuitement leur connaissances aux nouveaux participants ; des membres organisent des activités éducatives au moyen, par exemple, de conférences, forums sur internet, stages d'été, visites éducatives, etc.

- *Bien-être des citoyennes et citoyens*

L'accès au jardinage communautaire constitue une activité saine tant au point de vue physique que social. Pour certaines personnes, celle-ci offre un loisir utilitaire en fournissant l'occasion de produire des légumes à très bon compte. Pour d'autres, elle procure le bien-être d'un loisir qui rejoint

⁹ Qu'est-ce qu'une coopérative? Document du ministère Développement économique, Innovation et Exportation, outil_coop_cooperatives.pdf -

des valeurs profondes, conformes à une pensée écologique et de reconnexion plus immédiate avec la nature.

- *Développement d'une conscience écologique*

On sait que c'est par l'action – non par le simple discours – que se développe au mieux une perception tangible de certaines valeurs. La pratique de l'agriculture urbaine est certainement à même de susciter un engagement plus direct vis à vis les grandes questions écologiques et environnementales. C'est l'essence même de la phrase « Une pensée globale, une action locale » qui exhorte l'individu à prendre en compte la santé de la planète et à s'engager dans sa propre collectivité et sa ville.

La mise en œuvre du *Parc nourricier* est ambitieuse mais certes réalisable.

- Besoins financiers modestes

Au plan de sa logistique d'implantation et de fonctionnement, les infrastructures nécessaires – labourage, engrais verts, bâtisses de rangement, amenées d'eau... – sont relativement modestes, légères et exécutables, par exemple, en trois phases, avec des coûts d'exploitation visant l'autosuffisance financière. Ceux-ci pourront être couverts, en majeure partie, au moyen :

- de parts sociales d'éligibilité – payées une fois par année, conférant le statut de membre et remboursées lorsque celui-ci quitte la Coop – et de parts sociales des membres de soutien,
- du prix de location de parcelles (maximum 4 par personne)¹⁰,
- d'un dépôt de X \$ par membre remboursable avec X heures de bénévolat¹¹,
- de la présentation de 2 ou 3 événements par saison avec droit d'entrée.

¹⁰ & ¹¹ Les coûts de location de chacun des lots comme le montant du dépôt et le nombre d'heures de bénévolat requises pour se le faire rembourser seront déterminés en temps utile en se référant aux pratiques actuelles des deux plus grands jardins communautaires, et plus anciens, dans la ville de Québec, soit le jardin Le Tourne-sol : <http://www.tournesol.koumbit.org/> et le jardin communautaire biologique de l'université Laval (JCBUL) : <http://www.jcbul.ca/>.

- *Ententes de commandites*

Il apparaît tout à fait plausible qu'un projet aussi engageant puisse obtenir divers appuis sous la forme de commandites, de biens ou de services.

- Caisse Desjardins Sillery-Saint-Louis de France
- Banque nationale
- Corporation de développement économique communautaire (CDEC)
- Fournisseurs d'outils et matériaux
- Programme Arbres Canada – Volet « Les arbres comestibles »

En tout état de cause et quel que soit le format ultimement choisi, le *Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery* retient les principes suivants comme fondamentaux :

- 1) Le projet du Parc nourricier se développe et évolue en continuité avec la vocation agricole séculaire des lieux.
- 2) Le design du parc s'inspire de l'esprit pittoresque des domaines jardiniers du 19^e siècle.
- 3) Le développement agronomique s'effectue en conformité avec les concepts de *permaculture* et d'agriculture biologique.
- 4) L'exploitation du sol prend pour modèle les jardins communautaires.
- 5) La Coopérative de solidarité fait une large place au bénévolat, à la collaboration et à l'initiative de ses membres.

Recommandations

Orientation

Afin d'assurer que les espaces non constructibles des grands domaines demeurent libres de tout développement futur, et cela à perpétuité, et qu'ils soient considérés comme territoire public accessible à tous, il est impératif que leur statut soit enchâssé dans un document légal.

Il y a déjà eu un cas semblable dans l'histoire de Sillery. Il remonte au mois de juin 1854, lorsque le marchand de bois Henry Atkinson vend son domaine Spencer Wood au gouvernement fédéral. Atkinson fit alors inscrire dans l'Acte de vente no 12850 notarié devant Archibald Campbell – que la propriété devra être utilisée « *for the public uses of the Civil Government of the said Province of Quebec for ever* ».

Grâce à la clairvoyance d'Henry Atkinson, il est aujourd'hui possible de se promener dans le magnifique parc du Bois-de-Coulonge.

Demain, ce seront nos enfants, nos petits-enfants, arrières petits-enfants... qui nous remercieront d'avoir conservé – à perpétuité - les espaces verts des domaines Benmore, Jésus-Marie, de la Fédération des Augustines, des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc et des Pères Assomptionnistes.

Lors de la présentation du PPU Sillery au Montmartre le 13 mai 2015, la Ville de Québec a bien signalé son intention d'engager un dialogue avec les promoteurs et propriétaires des lieux pour obtenir un legs de terrain plus substantiel que le 10% déjà prévu. Pour sa part, M. Marc Simard a déjà signifié publiquement qu'il était disposé à « céder le tiers de son terrain pour un parc public »¹².

Nous soutenons évidemment cette intention de la Ville en y ajoutant cependant que cette démarche devrait s'accompagner d'une garantie de « perpétuité » à un tel accès public. Cette garantie pourrait, par exemple, prendre la forme d'un avenant aux contrats de vente, ou d'un legs enregistré.

Le Parc nourricier proposé pourrait occuper une partie ou la totalité de terrains ainsi cédés.

¹² <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201307/04/01-4667693-sillery-un-promoteur-cede-le-tiers-de-son-terrain-pour-un-parc-public.php>

En résumé, je recommande que le PPU Sillery définitif,

- a) souscrive au concept d'un *Parc nourricier* intégré dans les espaces non constructibles des anciens domaines Jésus-Marie, Benmore, de la Confédération des Augustines, des Pères Assomptionnistes, des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc,**
- b) endosse les cinq principes fondamentaux énoncés à cet égard à la page 9,**
- c) vise à obtenir une garantie juridique de l'accessibilité publique, et à perpétuité, sur les terrains légués par les promoteurs en complément du 10%,**
- d) envisage de nommer éventuellement le *Parc nourricier* à la mémoire de James McPherson Le Moine. C'est en effet à ce jardinier, humaniste raffiné, érudit engagé, défenseur du patrimoine, auteur prolifique, que nous devons l'essentiel de nos connaissances des Grands domaines jardiniers de Sillery.**

Nicole Dorion-Poussart, M.A. (histoire)
Membre émérite de la Société d'histoire de Sillery

nicole.dorionpoussart@gmail.com

1237 avenue Maguire
Québec, Qc. G1T 1Z1

Je tiens à remercier bien vivement les membres du *Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery*, notamment Jeannine Gauthier et Alain Bridault, ainsi qu'Anne-Julie Poirier, conseillère de la CDR Québec-Appalaches, qui ont participé à la réflexion conduisant à l'écriture de ce mémoire.